



Olivier **GUIDETTI**  
Président

## Contact

NFSA ADAN  
L-8302 Capellen

Fax: +352 80 37 21  
Email:  
oldboys@noba-adan.net



## Rétrospective 2020

### À vous tous membres de l'Association des Anciens de la NAMSA/NSPA

Depuis mars notre vie est bouleversée car confrontée à une situation inédite. Elle impose de sortir des anciennes routines quotidiennes. Dès lors, il n'était pas question d'abandonner la mission que vous avez confiée à l'Association mais il fallait tenter de la repenser. Ainsi, ne soyez pas surpris de cette « Rétrospective 2020 » que vous recevez aujourd'hui à la place de la traditionnelle Assemblée Générale.

Ensemble, au sein de notre Agence nous avons appris à nous adapter aux changements. En conséquence pas question de céder. L'appétit de progresser reste intact, il nous appartient collectivement d'explorer les nouvelles technologies et les moyens qu'elles permettent en ce XXI<sup>ème</sup> siècle pour faire face aux situations exceptionnelles auxquelles nous sommes confrontés.

Bien sûr, de votre côté vous devez vous montrer présents par vos suggestions et commentaires qui aideront l'Association à améliorer les services que vous attendez d'elle. Comme le prévoient les Statuts, elle se doit d'être là pour soutenir, défendre et protéger les droits acquis des membres. N'hésitez pas à la contacter car toute contribution est en soit bénéfique.

Bonne lecture.

On se retrouvera lors de l'Assemblée générale de 2021.

Olivier **GUIDETTI**

### Pièces jointes :

1. Table des matières
2. Annexes 1 à 8

Consulter régulièrement votre site Internet : [www.noba-adan.net](http://www.noba-adan.net) sur lequel vous trouverez des informations urgentes.

Restez en toute sécurité, portez le masque, gardez vos distances et suivez les recommandations de votre pays de résidence.

# TABLE DES MATIERES



Peter **DOHMEN**  
Directeur Général

Situation 2020 – Futur de l'Agence  
**Annexe 1**



Olivier **GUIDETTI**  
Président

Rapport du Président  
**Annexe 2**



Patricia **MUNAUT**  
Trésorière

Rapport d'Activité de la Trésorière  
**Annexe 3**



Elvis **BREDÁ**  
Président Association des Personnels NSPA

Nouvelles DSNCSA-L  
**Annexe 4**



Isabelle **TECZAN**  
Présidente CNRCSA

Intervention ADAN Décembre 2020  
**Annexe 5**



Falko **BÜLLING**  
Président GT

Situation 2020 GT Assurance  
Médicale CNRCSA - **Annexe 6**



John **PARSONS**  
Président de l'AAPOCAD

L'AAPOCAD en 2020  
**Annexe 7**



Dr. Bojan **POPADIĆ**  
Représentant Relations Client Allianz

Allianz Care - Service to NATO  
**Annexe 8**



# NSPA

## Peter Dohmen

---

### Situation 2020 – Futur de l'Agence

Chers tous,

J'espère que, malgré les circonstances, vous êtes toutes et tous en bonne santé et qu'il en va de même de vos proches. Comme vous pouvez l'imaginer, le sujet qui me préoccupe le plus en ce moment c'est l'impact de la Covid19 à la NSPA. Vers la mi-novembre, nous avons environ 70 cas confirmés. Heureusement, aucune des personnes concernées n'a été hospitalisée et, dans la presque totalité de ces cas, il s'agissait d'agents qui avaient été infectés en dehors du lieu de travail, ce qui m'amène à conclure que les mesures en place sont efficaces. Dans l'immédiat, l'objectif est de limiter autant que possible l'accès au camp sans que cela perturbe le déroulement des activités quotidiennes. Ainsi, il est demandé aux membres du personnel de télétravailler dans tous les cas où c'est faisable, et l'Agence continue d'investir dans d'autres formules virtuelles. Malheureusement, l'accès au camp est toujours limité aux membres du personnel actif, afin d'éviter autant que possible les contacts inutiles et d'assurer la sécurité de chacun. Je comprends que cela puisse être frustrant, mais je vous demande à toutes et à tous d'être patients. N'oubliez pas que plus nous empêcherons la propagation du virus, plus vite nous pourrons reprendre une vie normale.

Passons maintenant à nos activités: nous avons envoyé, pour la deuxième année consécutive, une enquête de satisfaction à nos clients. Elle a été accueillie positivement (taux de satisfaction de 75 %), avec une participation légèrement supérieure à celle de 2019. En outre, nous mettons en place un système professionnel de gestion des réclamations des clients qui sera bientôt opérationnel. Cela permettra à l'Agence de connaître les principaux aspects à améliorer et de gérer les attentes des clients avec une plus grande efficacité.

Je suis également fier d'annoncer qu'après l'audit de surveillance ISO 9001 positif réalisé en début d'année, nous avons obtenu une fois de plus une opinion sans réserve du Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) pour nos états financiers.

Dans un autre domaine, je peux vous dire que notre système de gestion des risques ne cesse de s'améliorer. Nous avons récemment identifié un nouveau risque d'entreprise lié à l'attractivité. Il concerne le coût de nos services et il sera introduit dans notre rapport de gestion des risques de 2021. Notre intention est de prendre toutes les mesures possibles pour rester attractifs dans les années à venir, ce qui pourrait, à terme, aboutir à une augmentation du nombre de membres de votre organisation.

Par ailleurs, l'une des évolutions les plus importantes des années à venir sera le renouvellement de notre PGI (progiciel de gestion intégré). Comme vous le savez peut-être, les systèmes PGI nous permettent de gérer les activités quotidiennes, depuis le suivi des pointages jusqu'au suivi des factures. Notre système SAP actuel est un exemple de ce type de progiciel et, comme il devient progressivement obsolète, il faudra, d'ici à sept ans, passer à la prochaine génération. Bien que cela nécessite des investissements, cette migration prochaine est l'occasion idéale de mettre à niveau et de revoir nos processus, ce dont profiteront nos clients. Ainsi, par exemple, ils pourraient tirer avantage des résultats de la phase de test pilote que nous venons de terminer pour les achats inférieurs à 10 000 euros, achats que nous traitons en utilisant, pour la toute première fois, une carte d'achat ! Le processus sera non seulement beaucoup plus simple, mais pour le client, nous prévoyons que les délais de traitement qui sont actuellement de 20 à 30 jours seront ramenés à 3 à 5 jours.

En ce qui concerne le recrutement, notre effectif compte désormais 1353 agents pour 1560 postes. Nous prévoyons d'embaucher une trentaine de personnes d'ici à la fin de 2020, malgré la pandémie de Covid19. Notre but est de parvenir à un taux de vacance de postes de 5 % d'ici 2022 (au lieu de 11 % actuellement). Pour faciliter le recrutement, nous avons restructuré la division des ressources humaines et créé un processus plus léger, mais nous sommes conscients que l'Agence sera confrontée à plusieurs défis dans les années à venir, notamment à un nombre accru de "départs" en raison de la retraite, ce qui est peut-être une bonne nouvelle pour vous.

S'agissant des salaires, le siège de l'OTAN a demandé à l'Agence de mettre en œuvre, à partir d'avril 2021, l'échelle de rémunération unique approuvée par le Conseil de l'Atlantique Nord. Cette initiative prise à l'échelle de l'OTAN devrait éliminer les différences de traitement entre les catégories de grades A&L et B&C.

Enfin, je suis heureux d'annoncer que le Comité de surveillance d'Agence (ASB) a approuvé la première phase du programme d'infrastructure stratégique (SIP). Les travaux sur notre site ont commencé et nous prévoyons que le premier bâtiment sera mis en service à la fin de 2022.

J'espère être en mesure de vous accueillir à nouveau bientôt, afin que vous puissiez jeter un coup d'œil à cette nouvelle construction !

Enfin, je vous souhaite à toutes et à tous de rester en forme et en bonne santé au cours des prochains mois,

Peter Dohmen

# ADAN

## Olivier Guidetti

---



### Rapport du Président

Chers membres de l'Association,

Les évènements que nous connaissons et leurs conséquences m'ont contraint, après accord du Comité Exécutif, à renoncer à notre Assemblée Générale 2020 (AG). Vous en avez été avertis en octobre dernier. Nous devons faire face à une situation inédite et inconnue depuis la création de notre Agence. Vous imaginez tous que l'organisation de notre réunion annuelle s'est alors avérée difficile, sinon impossible. L'accès à l'Agence était, et nous est toujours, formellement interdit. Le Comité a envisagé alors une AG hors des murs de la NSPA. Les contraintes financières, notamment les coûts d'une salle et du repas, n'étaient pas supportables.

La téléconférence a été considérée et rapidement écartée car, en effet, un grand nombre (1/4) de membres n'est pas relié au réseau internet. En remplacement, vous recevez ce document spécial appelé : « Rétrospective 2020 » transmis par courrier postal et/ou électronique et sur le Site. Il récapitule l'activité de votre Association pendant cette période exceptionnelle.

Grace à l'Assemblée Générale, vous aviez l'habitude de retrouver des personnalités de l'Agence, de la Confédération des Associations de Retraités de l'OTAN, de l'AAPOCAD et d'Allianz, cette année c'est impossible. Pour atténuer votre légitime frustration, vous lirez avec intérêt leurs contributions écrites présentées d'une façon plus attractive qu'un simple compte rendu.

Le Comité vous propose les exposés de : Monsieur Peter DOHMEN, Directeur Général de la NSPA, Monsieur Elvis BREDÁ, Président de l'Association des Personnels de la NSPA, Madame Isabelle TEZCAN, Présidente de notre Confédération, Monsieur Falko BÜLLING, Représentant de la CNRCSA au Groupe de travail : « Assurance Santé » du Comité mixte de consultation, Monsieur John PARSONS, Président de l'AAPOCAD et du Docteur Bojan POPADIC & Madame Marie ROUSSEAU d'Allianz. Je les en remercie vivement.

Vous trouverez les États financiers soumis par Patricia MUNAUT, notre Trésorière, ainsi que le Rapport d'Audit de Monsieur Gerardo BELLANTONE (Auditeur Général de la NSPA).

Dans la situation d'aujourd'hui, le vote en présentiel étant impossible, le Comité propose en conséquence d'adopter la « procédure du silence » <sup>1</sup> applicable aux résolutions suivantes :

**Résolution 1 :**

« Approbation des États financiers - 2019 et Quitus à la Trésorière ».

**Résolution 2 :**

« Le Comité recommande le maintien à 20€ de la cotisation annuelle ».

Si avant le 15 janvier 21 aucune voix ne s'oppose à ces résolutions, elles seront adoptées à l'unanimité.

Merci à Patricia de son dévouement et de la compétence dont elle a fait preuve encore une fois cette année.

En janvier 2020, le Comité Exécutif a coopté à l'unanimité Marie-Yvonne THILL, ancienne de la Division PP, volontaire pour renforcer l'équipe du Comité Exécutif. Marie-Yvonne a été élue (juin 2020) comme un des représentants de l'OTAN auprès du Comité Exécutif de l'AAPOCAD. Nino IACONELLI est toujours investi des fonctions de Représentant de l'AAPOCAD au Grand-Duché.

**Résolution 3 :**

« Élection de Madame Marie-Yvonne THILL au Comité Exécutif de l'Association en remplacement de Marc MAISCH (démissionnaire) ».

Si avant le 15 janvier 2021 aucune voix ne s'oppose à cette résolution elle sera adoptée à l'unanimité.

Le Comité Exécutif de l'ADAN s'est réuni en janvier et février comme prévu par les Statuts. Depuis mars 2020, les réunions sont devenues impossibles. En revanche, le Bureau (parfois un Bureau élargi) a pris le relais et s'est réuni mensuellement dès juin et jusqu'en décembre.

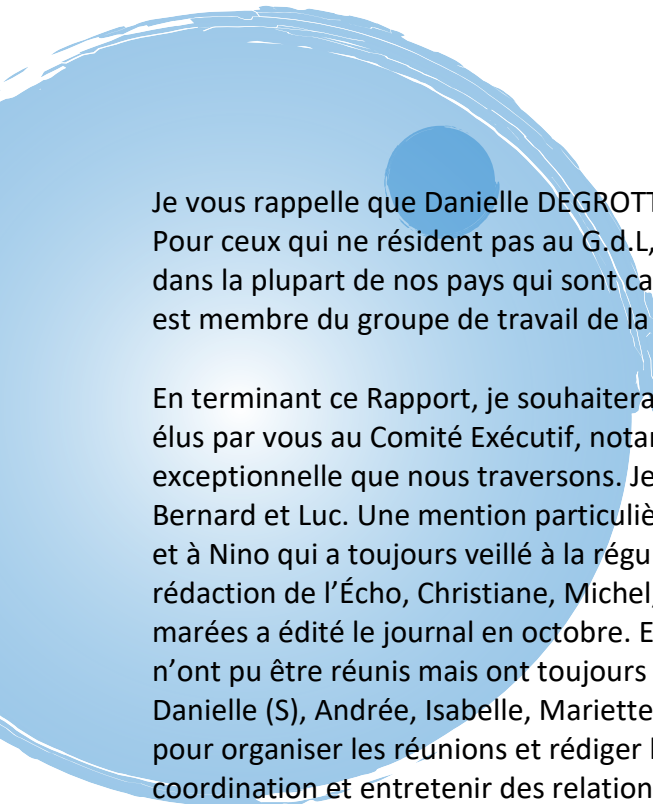
Ces réunions se sont déroulées au domicile de l'un ou l'autre des membres en respectant les règles de confinement. Pendant cette période, on a noté un ralentissement de notre activité associative notamment dans nos relations avec l'Agence et le Siège de l'OTAN. En effet, des réunions ou assemblées ont été annulées ou reportées à des dates non fixées. En revanche, certaines ont été organisées par vidéo-conférence ainsi le Comité mixte de consultation (JCB), le Comité Exécutif de la Confédération ou son Bureau élargi.

---

<sup>1</sup>Procédure d'approbation tacite : en l'absence de réaction, une résolution est considérée comme approuvée. En cas de désaccord, la procédure peut être interrompue par soumission de commentaires par courrier électronique ou par voie postale

Vous avez noté dans mon Éditorial de l'ÉCHO N°20 les nombreux dossiers à l'ordre du jour. Je vous en rappelle certains ; d'autres sont développés par nos invités.

- Recours hiérarchique contre le nouvel Article 36 du RPC déposé le 20 février 2020 par cinq agents retraités dont deux de l'ADAN - Fortunato (Nino) IACONELLI et moi-même. Nous attendons la réponse en réplique de l'OTAN. La décision du Tribunal Administratif ne sera pas prononcée avant le 1er trimestre 2021. Le coût de ce recours sera réglé en grande partie par l'AAPOCAD et une participation des quatre Associations à raison de 5€ par membre.
- Le recours déposé par des retraités domiciliés en Turquie au sujet de l'ajustement des pensions sera délibéré début 2021. Les frais de justice sont avancés par l'AAPOCAD et la CNRCSA.
- La retenue à la source de l'impôt sur le revenu récemment mise en œuvre (2019) en France, ajoutée au paiement de la Sécurité Sociale crée des difficultés aux retraités de l'OTAN. En Belgique et au Luxembourg, la déduction fiscale des cotisations d'Assurance groupe pose problème. Dans ce dernier pays, l'application de l'échelle luxembourgeoise (et non plus belge) des rémunérations remet en cause la base de calcul des retenues d'assurance groupe (catégories A & L).  
Des membres de l'ADAN en Allemagne relevant du DCPS signalent que leurs bureaux des impôts réclament, entre autres, l'imposition du capital versé au moment de leur départ. Cette décision unilatérale interroge les autorités de l'OTAN qui recherchent activement une solution.  
L'Administration de l'OTAN travaille à l'amélioration du DCPS et simultanément sur un Nouveau Régime de Pension (NPS) dont l'idée et la structure lui ont été proposées par la Confédération des Actifs.
- RMCF : Pour la première fois, en 2019, les dépenses (maladies hospitalisations etc.) ont dépassé les recettes : Cotisations des actifs + retraités (depuis août 2016) + intérêts du capital. Une nouvelle étude sera entreprise par la SIRP (Section Internationale des Rémunérations et des Pensions) pour s'assurer de la pérennité du Fonds.
- Le Comité et Luc HENROTAY travaillent à la modernisation de notre site web, à son transfert sur un autre serveur et au changement de l'adresse courriel. Le confinement a ralenti ces améliorations attendues.
- Un nouveau site de la Confédération accessible à tous les membres de l'ADAN sera opérationnel au cours de l'année 2021.
- L'étude menée depuis maintenant plus de 18 mois pour la modernisation du Contrat d'Assurance Groupe et de l'assurance complémentaire se poursuit dans un Groupe de Travail formé sous la tutelle du Comité mixte de consultation (JCB). Vous serez tenus au courant au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- Une nouvelle grille de grades et de rémunérations (SSS) applicable aux personnels en activité sera opérationnelle dans tous les organismes de l'OTAN le 1er avril 2021. Pas de changements pour les retraités.
- La journée des retraités organisée par l'Unité des Pensions de l'OTAN a été annulée et reportée à une date non fixée.

A large, light blue brushstroke graphic on the left side of the page, with a smaller, darker blue circle inside it.

Je vous rappelle que Danielle DEGROTE est la représentante de la Confédération au Grand-Duché. Pour ceux qui ne résident pas au G.d.L, il existe des Représentants Régionaux de la Confédération dans la plupart de nos pays qui sont capables de répondre à vos difficultés locales. En outre, Danielle est membre du groupe de travail de la Confédération : « Assurance Santé ».

En terminant ce Rapport, je souhaiterais attirer votre attention et votre gratitude sur nos collègues élus par vous au Comité Exécutif, notamment le Bureau et le Bureau élargi actifs en cette période exceptionnelle que nous traversons. Je me plais à les nommer, Patricia, Danielle (D), Marie-Yvonne, Bernard et Luc. Une mention particulière à Mady HEYWOOD (« traductrice » non membre du Comité) et à Nino qui a toujours veillé à la régularité de nos travaux malgré une santé fragile. Au Comité de rédaction de l'Écho, Christiane, Michel, Tim et (temporairement) Bernard, comité qui contre vents et marées a édité le journal en octobre. Enfin, les autres membres du Comité qui par la force des choses n'ont pu être réunis mais ont toujours soutenu l'action du Bureau par leurs conseils et leurs courriels : Danielle (S), Andrée, Isabelle, Mariette, Jos, Marc, Jean-Marie. Enfin, Bernard toujours présent tant pour organiser les réunions et rédiger les CR, assurer les diverses tâches de secrétariat et de coordination et entretenir des relations chaleureuses avec vous, anciens et nouveaux membres, et vous donner des avis éclairés.

Cette année 2020 tout à fait exceptionnelle se termine dans un tunnel noir, malgré cela elle laisse apercevoir le point de lumière synonyme d'espoir en 2021 qui devrait voir la fin de la pandémie. Je ne donne pas la date de la prochaine Assemblée Générale mais suis certain que nous réussirons à nous retrouver dans moins de douze mois. Continuons à faire attention à nous dans cette perspective. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année entourés de vos enfants, petits-enfants et comme nous sommes solides, des arrière-petits-enfants, bien dans le respect des gestes barrières.

Olivier Guidetti



## NFSA- ADAN

### Patricia Munaut

---



#### Rapport d'activité de la trésorière

Mesdames, Messieurs, chers Membres,

Malheureusement, cette année je n'aurai pas l'occasion de vous rencontrer lors de l'Assemblée Générale, ni de vous présenter verbalement les états financiers. Cependant, voici quelques commentaires qui s'y rapportent.

Les états financiers de l'Association sont revus chaque année par M. Gérardo Bellantone, l'Auditeur Général de la NSPA, qui après analyse des différents postes, émet son opinion et nous adresse une lettre d'audit, dont copie en annexe.

Comme vous avez pu le constater, la présentation des états financiers de 2019 a changé par rapport au document de 2018. En effet, conformément à la demande de M. Bellantone, j'ai ajouté une colonne qui reprend les chiffres de l'année précédente ; ceci permet une comparaison entre les deux années et apporte plus de transparence.

Les dépenses de 2019 comprennent : les frais de maintenance de notre site web, la contribution que nous payons à la Confédération (qui est de 2 Euros par membre en ordre de cotisation), quelques frais de bureau (cartouches d'encre pour imprimante), quelques frais de missions non remboursés par la Confédération et une participation au coût du déjeuner de l'Assemblée Générale de 2019.

Les recettes proviennent principalement des cotisations des Membres de l'ADAN, ainsi que d'une plus-value obtenue suite à la liquidation d'un compte bancaire d'investissement en 2019.

À la demande de la Confédération, certains membres du Comité exécutif de l'ADAN peuvent être invités à effectuer différentes missions, en participant notamment à certaines réunions de travail; les frais engendrés par ces missions (transport, frais d'hôtel et de repas) sont remboursés par la Confédération. Dans les états financiers, le montant total apparaît à la fois en frais et en recette, ce qui en annule l'impact quant au résultat de l'année.

Je terminerai en vous annonçant qu'il a été décidé de ne pas changer le montant de la cotisation de 2021 (20 EUR) et en vous informant que vous êtes un peu plus de 400 membres à faire partie de l'ADAN.

J'espère sincèrement vous revoir l'an prochain à Capellen pour l'Assemblée Générale de 2021. En attendant, prenez soin de vous et des vôtres.



**NSPA FORMER STAFF ASSOCIATION - NFSA  
ASSOCIATION DES ANCIENS NSPA - ADAN**

Balance Sheet as of 31st December 2019 (in EUR)

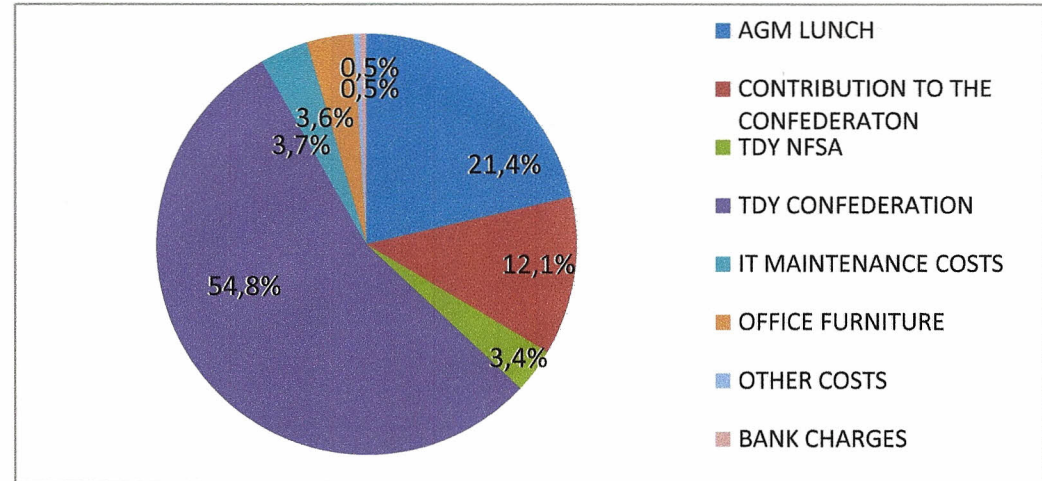


| Previous Year<br>2018 | Actual Year<br>2019 | ASSETS                                              | Previous Year<br>2018 | Actual Year<br>2019 | LIABILITIES                                      |
|-----------------------|---------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------|---------------------|--------------------------------------------------|
| 11.664,31             | 18.925,50           | BCEE                                                | 22.266,79             | 26.295,79           | Reserve at 31st December 2018                    |
| 3.396,91              | 13.776,32           | Current Account: LU05 0019 1000 4987 3000           | 4.029,00              | 9.380,77            | Excess of income over Expenditure                |
| 9.591,45              | 0,00                | Saving Account: LU02 0019 4912 4938 1000            | 26.295,79             | 35.676,56           | Reserve at 31st december 2019                    |
|                       |                     | Investment Account: LU65 0017 0185 1510 0000        |                       |                     |                                                  |
| 24.652,67             | 32.701,82           | Subtotal                                            |                       |                     |                                                  |
| 1.643,12              | 3.820,74            | Receivable: 2018 TDY Confederation                  | 0,00                  | 846,00              | Payable 2019 - Contribution to the Confederation |
|                       |                     | Receivable: 2019 TDY Confederation                  |                       |                     |                                                  |
| 26.295,79             | 36.522,56           | TOTAL                                               | 26.295,79             | 36.522,56           | TOTAL                                            |
|                       |                     |                                                     |                       |                     |                                                  |
| Previous Year<br>2018 | Actual Year<br>2019 | EXPENDITURES                                        | Previous Year<br>2018 | Actual Year<br>2019 | INCOME                                           |
| 1.554,00              | 1.492,00            | AGM Lunch                                           | 1.075,00              | 1.300,00            | AGM Lunch                                        |
|                       | 846,00              | Accrued payable - Contribution to the Confederation | 6.405,00              | 10.445,00           | Subscriptions fee                                |
| 598,00                | 0,00                | Contribution to the Confederation                   | 6,79                  | 5,51                | Various Income - Bank Interests                  |
| 239,00                | 239,00              | TDY NOBA                                            | 0,00                  | 785,95              | Value change of Investmt Bank account            |
| 1.643,12              | 3.820,74            | TDY Confederation                                   | 1.643,12              | 3.820,74            | Accrued receivable - TDY Confederation           |
| 795,89                | 258,00              | IT Maintenance costs                                |                       |                     |                                                  |
| 34,45                 | 252,59              | Office furniture                                    |                       |                     |                                                  |
| 0,00                  | 34,60               | Other Costs                                         |                       |                     |                                                  |
| 33,50                 | 33,50               | Bank charges                                        |                       |                     |                                                  |
| 202,95                | 0,00                | Value change of Investmt Bank account               |                       |                     |                                                  |
| 5.100,91              | 6.976,43            | TOTAL                                               | 9.129,91              | 16.357,20           | TOTAL                                            |
| 4.029,00              | 9.380,77            | Excess of income over expenditure                   |                       |                     |                                                  |
| 9.129,91              | 16.357,20           | TOTAL                                               | 9.129,91              | 16.357,20           | TOTAL                                            |

## 2019 NFSA BALANCE SHEET

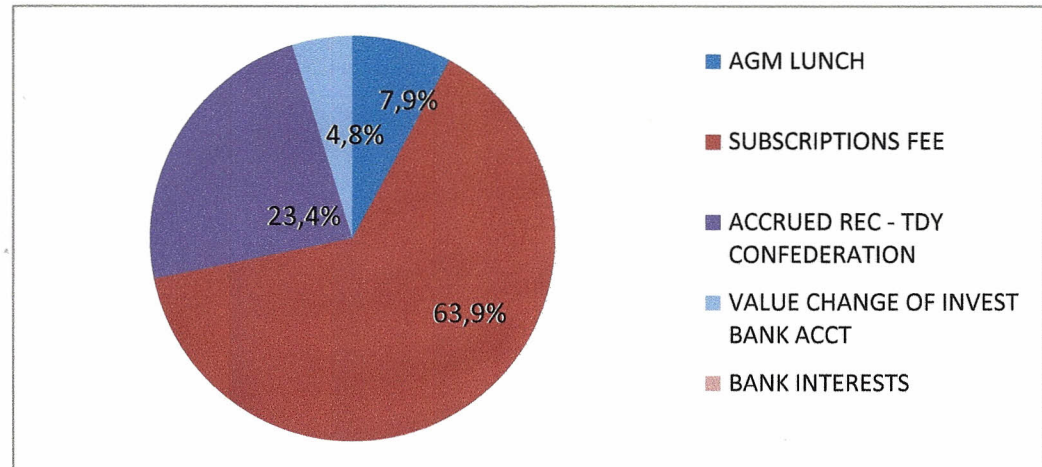
### 2019 CHARGES - PAID AND ACCRUED

|                                    | AMOUNT          | %            |
|------------------------------------|-----------------|--------------|
| AGM LUNCH                          | 1.492,00        | 21,4         |
| ACCRUED CONTR. TO THE CONFEDERATON | 846,00          | 12,1         |
| TDY NFSA                           | 239,00          | 3,4          |
| TDY CONFEDERATION                  | 3.820,74        | 54,8         |
| IT MAINTENANCE COSTS               | 258,00          | 3,7          |
| OFFICE FURNITURE                   | 252,59          | 3,6          |
| OTHER COSTS                        | 34,60           | 0,5          |
| BANK CHARGES                       | 33,50           | 0,5          |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>6.976,43</b> | <b>100,0</b> |



### 2019 INCOME - RECEIVED AND ACCRUED

|                                  | AMOUNT           | %            |
|----------------------------------|------------------|--------------|
| AGM LUNCH                        | 1.300,00         | 7,9          |
| SUBSCRIPTIONS FEE                | 10.445,00        | 63,9         |
| ACCRUED REC - TDY CONFEDERATION  | 3.820,74         | 23,4         |
| VALUE CHANGE OF INVEST BANK ACCT | 785,95           | 4,8          |
| BANK INTERESTS                   | 5,51             | 0,0          |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>16.357,20</b> | <b>100,0</b> |



**Gerardo BELLANTONE**

NSPA Auditor General  
Auditeur général de la NSPA

**AUDITOR GENERAL OFFICE  
BUREAU DE L'AUDITEUR GENERAL**

GI/2020/45/GB

**NATO UNCLASSIFIED**

15 October 2020

TO: Olivier GUIDETTI, President of the NSPA Former Staff Association (NFSA)

SUBJECT : 2019 NFSA Financial Statements

## **I. INTRODUCTION AND BACKGROUND**

1. Article 6.3.5 of the Statutes of the NSPA Former Staff Association (NSFA) – edition June 2019 - foresees that “Each year, the Association shall submit its Financial Statements with supporting documents to the NSPA General Auditor. Following the audit, the Executive Committee shall issue the auditor’s report to the members of the Association”.
2. The NSPA Auditor General received from NFSA a folder with the NFSA 2019 Financial Statements, together with supporting documents.
3. With this report, the NSPA Auditor General provides his opinion on the NFSA 2019 financial statements. Due to the very limited size of NFSA (total income in 2019: 16.357,20 euro; total assets on 31/12/2019: 36.522,96 euro), taking into account that a formal accounting framework has not been used for preparing the financial statements, the activity performed are focused on the accuracy of the amounts presented and on the existence of supporting documents.

## **II. RESULTS**

4. The NFSA 2019 financial statements include a table depicting assets and liability and a table with expenditure and income.
5. The financial statements are presented in comparison with previous year, in accordance with a recommendation released by the Auditor General for the 2018 financial statements.

### **ASSETS AND LIABILITIES**

6. The balance of the three bank accounts (euro 32.701,82) matches with the copies of bank statements provided. The amounts presented in the financial statements are arithmetically correct.

**NATO UNCLASSIFIED**

## NATO UNCLASSIFIED

7. The receivable for 2019 TDY contribution (euro 3.820,74) corresponds to TDY expenditure paid by NFSA, to be reimbursed by the Confederation of NATO retired. The same amount is also mentioned on both expenditure and income as it is neutral for NFSA Financial Statements.
8. The reserve at 31/12/2019 includes the amount related to 2018 (euro 26.295,79) with the 2019 excess of income over expenditure (euro 9.380,77) achieving euro 35.676,56.

### EXPENDITURE

9. The expenditure included in the 2019 financial statements are depicted below:
- a. The total cost of the NFSA 2019 General Assembly is euro 1.492,00;
  - b. The NFSA subscription to the Confederation is euro 846,00;
  - c. TDY expenditure were reimbursed to the Chairperson for euro 239,00;
  - d. The TDY costs paid by NFSA are euro 3.820,74. This amount is neutral for the financial performance because it has to be reimbursed by the Confederation and is included on both expenditure and income;
  - e. IT maintenance cost (euro 258,00) refers to the association website;
  - f. Office furniture expenditure incurred are euro 252,59 and refer to ink cartridges for HP and Canon printers;
  - g. Bank charges incurred are euro 33,50;
  - h. Other cost 34,60 euro refer to flowers purchased, I accordance with a decision taken by the executive committee;
  - i. The excess of income over expenditure for 2019 is euro 9.380,77.

### INCOME

10. The income included in the 2019 financial statements are depicted below:
- a. The contribution obtained from the NFSA associates for the NFSA 2019 General Assembly is euro 1.300,00;
  - b. The subscription fees are euro 10.445,00 and have been paid either by deduction from the NATO pension or directly by the members;
  - c. The positive bank interest amounts to euro 5,51;
  - d. The value change of investment bank account amounts to euro 785,95;
  - e. The TDY costs to be reimbursed to NFSA by the Confederation are euro 3.820,74. As said above, this amount is neutral for NFSA financial performance and is included on both expenditure and income.

### III. CONCLUSION

11. Following the analysis performed, I consider that the NFSA 2019 Financial Statements are accurate and that adequate supporting documents exist for the figures included.

Gerardo BELLANTONE

NSPA Auditor General



## DSNCSA-L Elvis Breda

---

### CoViD-19

Comme demandé à plusieurs reprises en tant que votre comité du personnel, nous saluons les récentes mesures prises pour réduire la présence de personnel et le renforcement du port de masques à l'agence pendant ce pic de pandémie. Selon la récente enquête menée par le DSNCSA-L, plus de 75% de nos collègues craignent de travailler à Capellen car ils ont peur de contracter le virus et de le transmettre à un membre de leur famille. Les politiques de télétravail adoptées par les institutions et les entreprises au Luxembourg afin de prévenir les infections au CoViD-19 sur leur lieu de travail n'ont pas été appliquées de la même manière à la NSPA mais la dernière décision de réduire la présence à 1/3 du personnel est une étape dans la bonne direction. La recommandation du pays hôte est claire : **le télétravail doit être utilisé dans la mesure du possible.**

### OI sur le télétravail

Votre association du personnel a récemment reçu le projet d'OI sur le télétravail et est en train de l'examiner en vue de renforcer le télétravail appliqué avec succès par le personnel. Le personnel de la NSPA a prouvé que le télétravail fonctionne très bien, mais certains managers hésitent encore à permettre à leur personnel de faire du télétravail sur une base régulière. Dans notre enquête, la majorité des répondants a estimé que le personnel devrait être autorisé à télétravailler à au moins 50% du temps.

Le siège de l'OTAN a une ON sur le télétravail, ON (2017) 0045, qui est en place depuis 3 ans déjà et qui donne d'excellents résultats. Certains des points devraient également être mis en œuvre à la NSPA comme par exemple:

- Le rapport entre télétravail et travail de bureau peut aller jusqu'à 50/50.
- Dans des circonstances exceptionnelles, un télétravail occasionnel et régulier peut également être effectué dans un lieu spécifié, ailleurs que la résidence effective et habituelle du fonctionnaire tant qu'il reste sur le territoire d'un État membre de l'Organisation et que ce lieu est notifié par le fonctionnaire à l'Organisation. Ce télétravail ne peut excéder une limite de 60 jour ouvrable par année civile.
- Le télétravail dépend de la mesure dans laquelle la demande peut être satisfaite dans les exigences du service.

Nous sommes tous OTAN, c'est pourquoi nous nous attendons à ce que les mêmes conditions qui sont appliquées avec succès au siège de l'OTAN à Bruxelles s'appliquent également au personnel civil de la NSPA. Le personnel de la NSPA ne doit pas être traité différemment. Votre association du personnel plaidera en outre pour un traitement égal et équitable.

## Enquête

Notre enquête lancée en juillet a été un franc succès. Nous avons reçu plus de 630 réponses. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à cette enquête.

Les résultats montrent clairement la priorité des préoccupations de nos collaborateurs. La principale préoccupation de nos collègues est d'aborder la question des pensions, suivie des préoccupations salariales et de l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. L'Association du personnel a publié les résultats de l'enquête séparément et assure que les préoccupations du personnel seront portées à l'attention de la direction de la NSPA et / ou de la Confédération selon le cas.

## Assurance de couverture juridique

Le comité est fier d'annoncer qu'il a obtenu une couverture d'assurance juridique pour tous les membres du personnel qui paient des cotisations. Plus précisément, à compter du 1er septembre 2020, tous les membres contributeurs de la DSNCSA-L sont couverts par une assurance juridique pour les problèmes juridiques liés au travail. Si vous avez besoin de conseils juridiques, veuillez nous contacter et nous vous dirigerons vers l'assureur juridique qui évaluera votre cas et, sur cette base, vous soutiendra en prenant en charge les frais juridiques couverts associés soit dans le cadre de la procédure de plainte de l'OTAN, soit dans le cadre d'un litige civil.

Dans le cas où un membre du personnel gagne sa cause et obtient une compensation pour les frais de justice, cette compensation des frais de justice doit être remboursée à l'Association du personnel. Un formulaire reflétant ce processus doit être signé par le membre du personnel à la recherche d'une assistance juridique.

## Intimidation et harcèlement

Votre comité a constaté une augmentation des demandes de conseils et de soutien pour les membres du personnel impliqués dans des affaires d'intimidation et de harcèlement. Nous aidons nos membres à traiter de tels cas au niveau approprié et encourageons nos membres à nous impliquer lorsqu'ils sont confrontés à de telles situations. Des réunions initiales avec la direction générale ont eu lieu et un manuel des ressources humaines de la NSPA a été préparé et est actuellement en cours d'examen par le comité.

## Instructions et procédures d'exploitation

Le Comité a participé au processus de coordination de plusieurs OI et OP qui ont été rédigés et publiés au cours des dernières semaines. L'OI sur l'abus de drogues et l'alcool a été minutieusement examiné et des commentaires ont été formulés pour protéger les intérêts de notre personnel. Cependant, ces commentaires n'ont pas été reflétés dans la version finale de l'OI qui a été publiée la semaine dernière.

## Événements sociaux 2020

En raison de la situation actuelle avec CoViD-19 et suivant la politique du pays hôte, aucune happy hour n'est prévue jusqu'à présent et ne peut pas être planifiée avant 2021 et la fête de fin d'année ne peut pas avoir lieu en 2020 en raison des restrictions actuelles. Le comité a procédé à un vote interne et a décidé de transférer les fonds en 2021. Ces fonds seront réservés aux activités sociales pour le personnel.

## Problèmes liés au déploiement

Les dispositions relatives au «voyage à domicile» détaillées dans le document ON-HR-08-19 identifiant le droit soumis à une affectation à des opérations ou missions officielles pendant 120 jours ou plus constituent une restriction induite de la directive ACO 50-11, qui définit le droit à partir après deux mois consécutifs de présence sur le théâtre d'opérations. Exiger des calendriers de déploiement s'écartant de ce droit n'est pas conforme aux directives énoncées et une résolution sur la situation actuelle est recherchée auprès de la direction.

En outre, un certain nombre de problèmes de déploiement ont été soulevés lors de la réunion des Comités du personnel de la NSPA avec le directeur général, tenue le 12 août 2020. Les détails seront publiés sous la forme du procès-verbal final de la réunion qui est toujours en coordination avec la direction de la NSPA.

## Home Leave/ Congés dans les foyers

Pour certains de nos membres, il n'est pas possible de rentrer dans leur pays d'origine sans une quarantaine obligatoire de deux semaines à leur arrivée dans leur pays d'origine. Certains doivent même subir une deuxième quarantaine de deux semaines s'ils souhaitent se rendre chez leur famille. Les membres du personnel ayant des enfants d'âge scolaire ont des limitations supplémentaires car uniquement les vacances scolaires d'été leur permettraient de prendre un congé de plus de 2 semaines.

Étant donné que cela met les fonctionnaires dans une position difficile, le Comité a appris que d'autres installations de l'OTAN ont décidé de permettre à ses fonctionnaires de reporter leur congé dans les foyers. Pour la NSPA, une telle décision est en suspens car la date limite de congé (congé annuel 2019 et congé dans les foyers) n'a été reportée qu'au 31 octobre 2020. Là encore, le comité cherche à s'aligner sur d'autres installations de l'OTAN pour permettre une approche flexible du congé dans les foyers. Le comité demande une décision adaptée à la situation aux ressources humaines afin que les congés puissent être planifiés en conséquence. Nous aimerions voir une prolongation de 12 mois du délai accordé au personnel pour prendre un congé dans les foyers.

## Autres sujets de préoccupation

Plusieurs membres du personnel se sont plaints par le fait qu'ils sont surchargés de travail pour s'acquitter de leurs tâches et pour celles des postes vacants. Cela conduit à un nombre croissant d'heures supplémentaires et a également un impact sur leur santé. Certaines situations conduisent à une saturation et à un burn-out qui est un sérieux problème de santé mentale. De plus, une compensation en temps pour les heures supplémentaires est requise pour notre personnel engagé.

Votre association du personnel collaborera avec le service médical de la NSPA et les ressources humaines pour s'attaquer à ce problème en reconnaissant les facteurs du lieu de travail, en étant conscient des signes et symptômes et en prenant des mesures proactives de prévention qui peuvent aider à réduire l'impact de l'épuisement professionnel sur le personnel et à compenser le personnel en temps opportun.

## Grille de salaire à échèle unique (SSS)

La date de mise en œuvre du SSS est toujours en attente d'approbation par l'OTAN. Cela aurait dû être fait le 28 octobre. Par conséquent, il n'est pas clair pour le moment s'il peut être introduit le 1er janvier 2021 ou à quoi ressemblera le transfert pour chaque individu. Nous essayons de rassembler autant d'informations que possible et vous informerons en temps voulu en cas de nouvelles importantes à ce sujet. L'Agence s'est activement préparée à la mise en œuvre pour le 1er janvier 2021 afin de s'assurer que si le feu vert est donné, elle est prête.

En coordination avec la Confédération, une lettre a été envoyée à l'ASG-EM pour exposer la position des associations du personnel de l'OTAN concernant la mise en œuvre de l'SSS. Vous pouvez trouver la lettre jointe au communiqué.

## Requêtes au tribunal pour les salaires des grades B&C

Les requêtes ont été soumises au Tribunal. En raison des circonstances de la CoViD-19, toutes les audiences ont dû être interrompues au Tribunal, mais elles ont recommencé récemment. Dès que la date d'audition est prévue, nous vous en informerons.

Entre-temps, les avocats des requérants ont reçu les arguments d'audience de la partie défenderesse et travaillent déjà sur les contre-arguments des requérants.

Les développements concernant cette affaire seront communiqués au personnel en temps voulu.

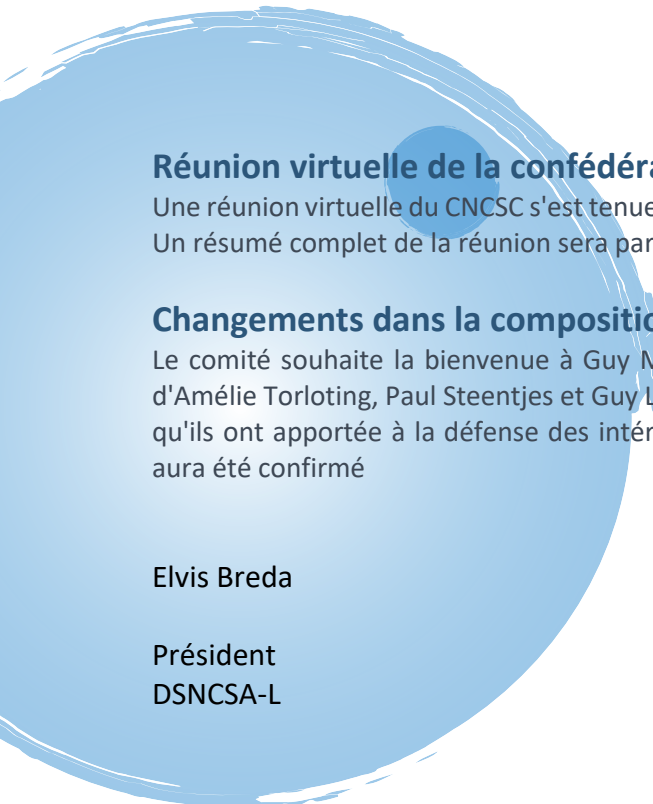
## Family Budget Survey for Luxembourg

Enfin, l'enquête sur le budget familial (FBS) est prévue pour le Luxembourg au printemps 2021. Le personnel de la NSPA à Capellen devrait être informé très prochainement par nos services RH.

Ces enquêtes étant extrêmement importantes pour le calcul des parités de pouvoir d'achat (PPA), une participation massive est dans l'intérêt de l'ensemble du personnel.

Notre conseil : commencez à conserver vos factures et vos tickets !

Par conséquent, nous encourageons vivement le personnel à participer à ces enquêtes, une fois que les informations pertinentes sont envoyées par les RH.



## Réunion virtuelle de la confédération des associations du personnel de l'OTAN (CNCSC)

Une réunion virtuelle du CNCSC s'est tenue du 13 au 15 octobre où plusieurs sujets à l'échelle de l'OTAN ont été traités. Un résumé complet de la réunion sera partagé avec le personnel dès qu'il sera disponible.

## Changements dans la composition du comité du personnel

Le comité souhaite la bienvenue à Guy Moeraert et Frank Schaefer comme nouveaux membres en remplacement d'Amélie Torloting, Paul Steentjes et Guy Langenaeken. Le comité tient à les remercier pour l'importante contribution qu'ils ont apportée à la défense des intérêts du personnel. Le comité annoncera le dernier remplacement dès qu'il aura été confirmé

Elvis Breda

Président  
DSNCSA-L





## **CNRCSA Isabelle Teczan**

---

### **Condoléances M. Patrice Billaud-Durand**

C'est avec une immense tristesse et un profond désarroi que nous avons appris le décès inopiné de M. Patrice Billaud-Durand, Secrétaire général adjoint délégué pour les Ressources humaines. Nous déplorons la perte d'un homme de convictions, d'ouverture et de dialogue. Tout au long de son trop bref passage à l'OTAN, Patrice a toujours su mettre ses immenses qualités humaines et sa connaissance fine de dossiers compliqués au service certes de l'Organisation tout entière, dont il était un grand commis, mais aussi au service des agents actifs et retraités dont il partageait les préoccupations et avec lesquels il entretenait des liens privilégiés. Nous perdons une personne de confiance dont la porte nous était toujours grande ouverte, en toute simplicité. Au nom des agents retraités que nous représentons, nous voulons ici adresser à ses proches, à sa famille et à ses collègues de la Gestion exécutive le témoignage de notre profonde sympathie et leur présenter nos très sincères condoléances.

Isabelle Tezcan

Présidente de la Confédération des associations de retraités de l'OTAN

Gérard Malet

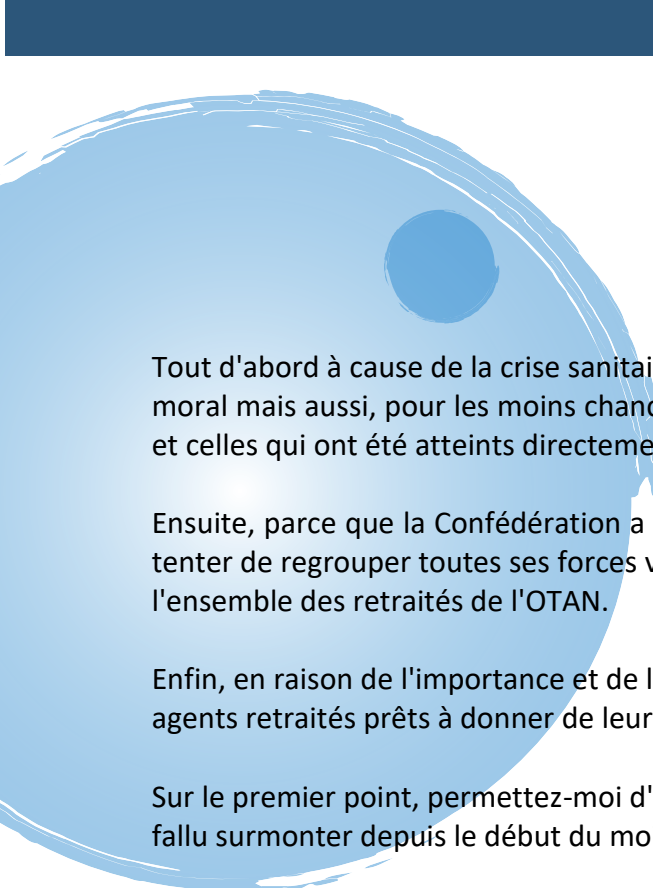
Président de l'Association des agents retraités du siège de l'OTAN

### **Intervention ADAN décembre 2020**

Chers/Chères Amie(e)s retraité(e)s,

C'est dans un format inhabituel qui passe par l'écrit que j'ai le plaisir de m'adresser à vous cette année, suite à l'aimable invitation de votre président Olivier Guidetti.

Ma première année à la présidence de la Confédération des associations de retraités de l'OTAN n'a pas été un long fleuve tranquille.



Tout d'abord à cause de la crise sanitaire, qui a profondément bousculé nos habitudes et affecté notre moral mais aussi, pour les moins chanceux, notre santé physique ou celle de nos proches. À tous ceux et celles qui ont été atteints directement, je voudrais témoigner ici ma profonde sympathie.

Ensuite, parce que la Confédération a eu à relever de nombreux défis, dont le moindre n'était pas de tenter de regrouper toutes ses forces vives au service d'une cause commune : la défense des droits de l'ensemble des retraités de l'OTAN.

Enfin, en raison de l'importance et de la complexité des dossiers à traiter et des ressources limitées en agents retraités prêts à donner de leur temps pour concourir à toutes les tâches que ce travail exige.

Sur le premier point, permettez-moi d'évoquer brièvement les contraintes administratives qu'il nous a fallu surmonter depuis le début du mois de mars.

Suite aux mesures de confinement adoptées par l'OTAN et par la Belgique, plus aucune réunion en présentiel n'a pu se tenir après fin février, que ce soit au niveau de la Confédération ou de la consultation avec les instances de l'OTAN. De plus, l'accès à nos bureaux, qui sont installés dans le Centre sportif du siège de l'OTAN, nous a été interdit pendant de long mois, à l'exception d'une période de déconfinement partiel durant les mois d'été.

Par ailleurs, les réunions périodiques de consultation (JCB et ses groupes de travail, Comité de surveillance du RMCF, notamment) ont été fortement compromises. Plusieurs réunions ont été purement et simplement annulées, et pour les autres, le Secrétariat international (SI) de l'OTAN a voulu imposer aux représentants du personnel (actif et retraité) une plateforme logicielle à laquelle l'accès en visioconférence n'était possible qu'aux détenteurs d'un poste de travail propre à l'OTAN. L'ensemble des représentants des retraités et la plupart des représentants des actifs (en télétravail) n'en possédant pas, c'était inadmissible, et nous avons menacé conjointement de ne plus participer aux réunions... suite à quoi nous avons finalement obtenu en octobre que le SI adopte une plateforme accessible depuis des ordinateurs personnels. Les consultations ont ainsi pu reprendre leur cours normal - mais en distanciel.

En ce qui concerne les dossiers à traiter, vous n'êtes pas sans savoir que la modification de l'article 36 du Règlement de pensions entrée en vigueur le 1er janvier dernier a été contestée par les pensionnés (ainsi que par les agents actifs) de toutes les Organisations coordonnées. Le personnel était en effet opposé à toute rupture entre la méthode d'ajustement des salaires (basée sur un indice commun de référence ainsi que sur l'indice des prix à la consommation et les parités de pouvoir d'achat dans les différents pays) et l'ajustement des pensions (désormais opéré uniquement en fonction de l'indice des prix à la consommation dans chaque pays de résidence).





À l'OTAN, cinq recours ont été introduits devant le Tribunal administratif, dont deux par des pensionnés luxembourgeois, l'un n'étant autre que votre président. La cause a été confiée, en coordination avec l'AAPOCAD, à deux brillants juristes : Me Laure Levi et M. Gianni Palmieri. La Confédération a fourni un travail important de collationnement et de commentaire en vue de la finalisation des dossiers. Les arguments des parties ont à présent été échangés et le Tribunal administratif devrait fixer une date d'audience - vraisemblablement en mode distanciel - début 2021.

Toujours s'agissant de la réforme des pensions, l'OTAN a adopté au mois d'août de nouvelles instructions d'application de l'article 36 du Règlement. Celles-ci ont pour effet de dissocier encore davantage l'ajustement des pensions de celui des salaires. En effet, dorénavant, le calcul de l'indice des prix à la consommation pour les pensions sera effectué de janvier à décembre de chaque année - alors que pour les salaires, il reste basé sur l'évolution de juillet à juin, ce qui permet de faire approuver les calculs assez complexes à temps pour une application au 1er janvier de l'année suivante.

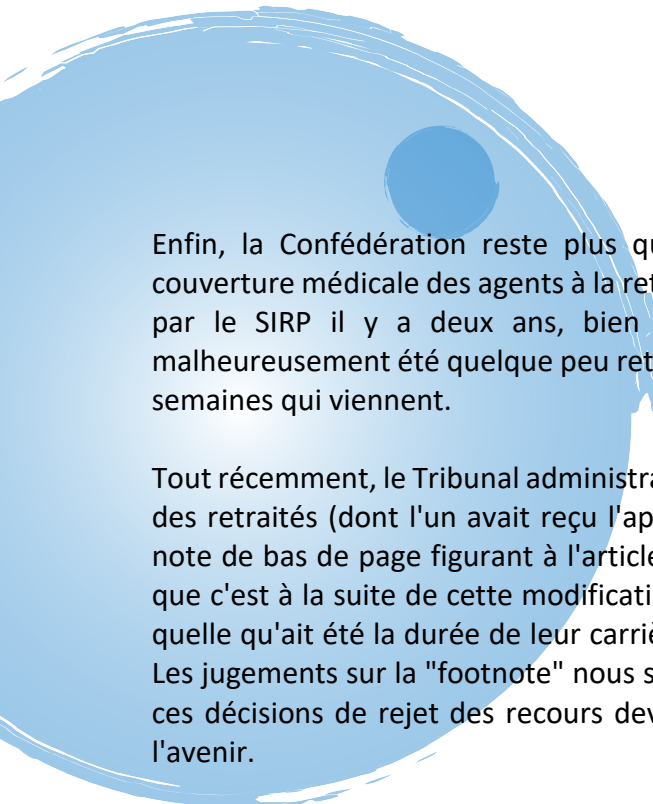
En pratique, cela signifie que nous ne recevrons l'ajustement annuel au mieux qu'en février, peut-être même seulement en mars, avec toutefois effet rétroactif au 1er janvier. En vertu d'une mesure transitoire, et pour éviter toute perte la première fois, la période de référence a été étendue à 18 mois (de juillet 2019 à décembre 2020) pour l'ajustement au 1er janvier 2021.

Le second grand dossier qui nous a tenus bien occupés cette année est le chantier de réforme de notre assurance médicale. Je laisserai le soin d'en broser les grands traits au président du Groupe de travail Assurances santé de la CNRCSA.

À ce propos, je dois néanmoins aborder un sujet qui, je n'hésite pas à le dire, nous a "pourri la vie" tout au long de l'année. Le projet de réforme de notre assurance, qui passe par la rationalisation des nombreuses couvertures particulières (notamment, mais pas uniquement, les "Suppléments" régionaux, sources d'inégalités et de difficultés de gestion), rencontre en effet l'opposition de principe de certains groupes nationaux de retraités, qui refusent qu'on y touche. Bien que la Confédération entende bien laisser s'exprimer toutes les opinions en son sein avant de formuler un avis représentant les intérêts collectifs des retraités, certains de nos délégués ont estimé ne plus pouvoir nous faire confiance et ont "alerté" le SI par des démarches directes et répétées. Inutile de dire que de telles initiatives, non coordonnées, voire menées à notre insu, ne peuvent avoir pour seul effet que de décrédibiliser la Confédération et les associations membres.

Fort heureusement, l'ADAN, qui a pourtant souffert de mesures discriminatoires, telles que l'adoption de barèmes pour les agents de grades A et L au Luxembourg, qui ont des répercussions négatives pour les retraités, m'a apporté un soutien indéfectible (de même que l'ARO et l'AROF) face à ces velléités de dissidence. Qu'elle en soit ici remerciée !





Enfin, la Confédération reste plus que jamais impliquée dans la gestion du RMCF, le Fonds de couverture médicale des agents à la retraite. Les travaux d'actualisation de l'étude prospective réalisée par le SIRP il y a deux ans, bien qu'ayant reçu le feu vert du Comité de surveillance, ont malheureusement été quelque peu retardés. Nous ne désespérons pas de les voir enfin lancés dans les semaines qui viennent.

Tout récemment, le Tribunal administratif de l'OTAN s'est prononcé sur plusieurs recours introduits par des retraités (dont l'un avait reçu l'appui financier de la Confédération) contre la modification de la note de bas de page figurant à l'article 51.2 du Règlement du personnel civil. Vous vous souviendrez que c'est à la suite de cette modification que tous les agents partis à la retraite après le 3 août 2016, quelle qu'ait été la durée de leur carrière, sont tenus de contribuer à l'assurance médicale continuée. Les jugements sur la "footnote" nous sont malheureusement défavorables. Un examen approfondi de ces décisions de rejet des recours devra être entrepris de façon à en tirer des enseignements pour l'avenir.

Avant de clore ces quelques mots, je voudrais encore évoquer un autre chantier qui me tient beaucoup à coeur : celui de la mise à jour de notre base de données commune et de la revitalisation du site internet de la Confédération. À l'heure du tout numérique - et à la lumière de la crise sanitaire - ces instruments sont plus que jamais indispensables à la communication avec nos membres. Leur défaut se fait cruellement sentir. Je précise, pour autant que de besoin, que le nouveau site internet de la Confédération centralisera les informations destinées à l'ensemble des retraités de l'OTAN. Il ne fait donc pas double emploi avec celui de l'ADAN, lequel continuera de jouer son rôle au niveau local.

D'intenses efforts ont été déployés dans ce domaine tout au long de l'année par une petite équipe d'informaticiens dévoués. Malheureusement, la tâche s'avère plus ardue que prévu et en dépit de toutes les bonnes volontés, la mise en place de ces instruments pour la fin 2020 n'apparaît plus possible.

Ce dossier particulier met en lumière notre besoin criant de membres bénévoles soucieux de mettre leurs compétences au service de nos associations. Je me permets donc de lancer ici un appel aux informaticiens et informaticiennes qui voudraient bien venir épauler notre équipe IT.

Pour conclure, je souhaite à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année, en formulant le vœu que 2021 voie le retour de l'unité et de la solidarité entre toutes les associations de retraités ainsi que, sur le plan privé, la fin de la crise sanitaire et la reprise des liens sociaux et de la convivialité qui nous manquent tant.

Isabelle Teczan





## GT Assurance médicale de la CNRCSA Falko Bülling

---

**Annexe 6**

### Situation 2020 du GT Assurance Médicale

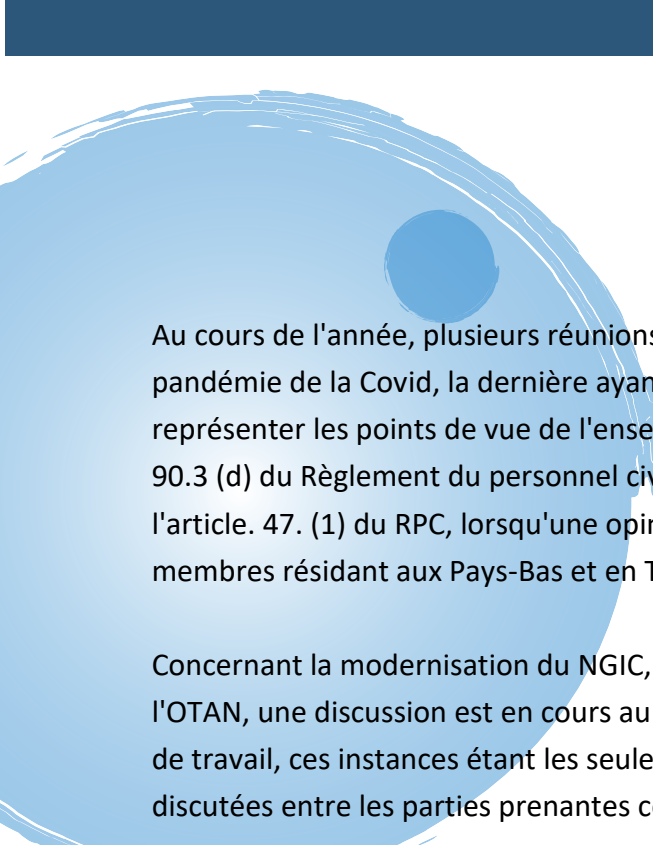
Le groupe de travail du comité mixte de consultation (JCB) sur les questions d'assurance médicale s'est réuni le 27/02/2020 au siège de l'OTAN et a pris note d'un document intitulé "Modernisation du plan médical de l'OTAN" auquel il a, de manière générale, été sensible. Les principaux points de ce document sont les suivants :

- 1) L'actuel contrat d'assurance-groupe de l'OTAN (NGIC) est excellent et doit être protégé.
- 2) Une maîtrise des coûts pourrait être obtenue en simplifiant et en rationalisant ce contrat et en le fondant sur le principe durable de la solidarité.

Les membres du groupe de travail du JCB ont soutenu la proposition selon laquelle le premier pilier de l'assurance complémentaire à l'échelle de l'OTAN (NWS) devrait être absorbée par le plan médical de l'OTAN qui couvrirait les traitements hospitaliers, comme l'hospitalisation, les maladies graves et la prise en charge des enfants handicapés à 100 % des plafonds fixés.

Le deuxième pilier de la NWS (les suppléments A à D) serait remplacé par des « produits d'affinité » (Affinity products) (garanties complémentaires facultatives) offerts aux membres du personnel en activité et aux anciens membres du personnel moyennant une prime commune à l'ensemble de l'OTAN.

De plus, la CNRCSA croit sincèrement que la modernisation du plan médical de l'OTAN épaulera la viabilité du Fonds de couverture médicale des agents à la retraite (RMCF), ce qui est sans aucun doute dans l'intérêt de tous.



Au cours de l'année, plusieurs réunions ont été organisées de manière virtuelle en raison de la pandémie de la Covid, la dernière ayant eu lieu le 19/11/2020. La CNRCSA a pour mandat de représenter les points de vue de l'ensemble du personnel retraité de l'OTAN conformément à l'article 90.3 (d) du Règlement du personnel civil de l'OTAN (RPC), mais en tenant compte également de l'article. 47. (1) du RPC, lorsqu'une opinion minoritaire est exprimée, ce qui s'est passé dans le cas de membres résidant aux Pays-Bas et en Turquie.

Concernant la modernisation du NGIC, envisagée et mise au point par la Division Gestion exécutive de l'OTAN, une discussion est en cours au sein du Comité mixte de consultation (JCB) et de ses groupes de travail, ces instances étant les seules enceintes où les propositions peuvent être formellement discutées entre les parties prenantes concernées.

Il est important de noter que la CNRCSA n'a approuvé aucun des points proposés mais a simplement reconnu, de manière générale, que le NGIC doit faire l'objet de mesures correctives pour que sa viabilité soit assurée. En outre, les représentants de la CNRCSA ont souligné à plusieurs reprises qu'il est nécessaire de procéder à une analyse des implications juridiques des changements proposés par la modernisation par rapport aux réglementations de sécurité sociale nationales. Nous croyons comprendre que des éléments factuels et des chiffres ainsi que des clarifications complémentaires sur les questions soulevées par la CNRCSA seront fournis avant la prochaine réunion du groupe de travail du JCB sur les questions d'assurance médicale qui doit se réunir en mars 2021. En conséquence, le NGIC et la NWS n'ont pas été modifiés par rapport à leur version actuelle.

La CNRCSA est pleinement consciente du fait que, comme toujours, tout est dans les détails et il faut donc s'attendre à ce que le Comité exécutif de la CNRCSA ait encore beaucoup de pain sur la planche dans les prochains mois. Encore une fois, vous pouvez avoir l'assurance que le bureau de la CNRCSA a la ferme intention non seulement de communiquer avec les quatre associations concernées mais aussi de leur demander de participer activement aux débats bien avant toute décision éventuelle sur le nouveau plan médical de l'OTAN.

Falko Bülling

Président GT CNRCSA  
Assurance médicale





# AAPOCAD

## John Parsons

---

**Association des agents pensionnés des Organisations coordonnées et de leurs ayants droit (AAPOCAD)**

### **L'AAPOCAD en 2020**

#### **1. Introduction**

À la fin de cette année étrange et difficile que nous avons vécue et que nous continuons à vivre, je présente à tous les membres de la NFSA/ADAN les salutations et meilleurs vœux de l'AAPOCAD, tout en exprimant l'espoir que, toutes et tous, vous avez réussi à rester à l'abri du COVID et de ses méfaits.

L'activité de l'AAPOCAD en 2020, comme celle de toutes les collectivités et associations, a été fortement affectée par la pandémie. Le premier confinement, qui a débuté peu de temps après la première réunion de l'année du Conseil d'administration, nous a obligés à, initialement, reporter la deuxième réunion du Conseil et notre Assemblée générale, prévus mi-mai, et ensuite, pour les deux, à remplacer le présentiel par le distanciel, via Zoom, en octobre. Malgré les difficultés d'ordre logistique posées par le télétravail en vigueur à l'OCDE sans interruption depuis mi-mars, notre secrétariat, en la personne de notre assistante permanente Doris Cachin, assistée par la Secrétaire exécutive Elfi Lindner et la Trésorière Michèle Lobin, assure de manière exemplaire le fonctionnement continu de l'association, ce dont je les remercie.

#### **2. Coordination**

L'AAPOCAD est la seule association représentative des pensionnés des Organisations coordonnées admise à participer aux processus de la Coordination, et, comme à l'accoutumée, ses délégués au Comité des représentants du personnel (CRP) ont participé à toutes les réunions de la Coordination tenues cette année, dont la plupart – comme il se devait – l'ont été en distanciel, via Zoom ou Webex.

À l'ordre du jour des réunions tripartites figuraient notamment la question de l'indemnité d'éducation et les premiers échanges sur la révision de la méthode d'ajustement des salaires. Le Régime de pensions coordonné (RPC) n'a été traité que dans le cadre des réunions bilatérales entre le Comité des représentants des Secrétaires/Directeurs Généraux (CRSG) et le CRP, et j'y reviendrai plus loin (voir point c. ci-dessous).

#### **a. Indemnité d'éducation**

Après plus de trois années de discussions – durée à contraster avec la rapidité voire la précipitation avec laquelle la réforme du RPC a été évacuée – le dossier l'indemnité d'éducation pour les actifs (comme vous le savez, les pensionnés – à la suite de la réforme du RPC – vont en être privés à partir de 2030 dans toutes les Organisations coordonnées sauf le Conseil de l'Europe, où le couperet tombera dès 2025) a finalement été clos. Et après ces trois années de palabres, la montagne a accouché d'une souris : le nouveau règlement ressemble comme un jumeau à l'ancien, mises à part l'adjonction d'un examen au bout de neuf ans de l'évolution des coûts d'éducation dans les principaux pays concernés, et, pour les grades C qui rempliraient les critères pour bénéficier de l'indemnité d'expatriation mais qui, d'après le règlement sur l'expatriation, n'y ont pas droit, la possibilité de bénéficier néanmoins de l'indemnité d'éducation.

#### **b. Méthode d'ajustement des salaires**

Tant que nous n'aurons pas obtenu gain de cause devant nos différents Tribunaux administratifs/Commissions de recours dans les affaires concernant la modification de l'article 36 du Règlement de pensions coordonné, la méthode d'ajustement des salaires ne nous concernera pas. Mais nous devons quand même nous y intéresser. La méthode actuelle, celle prévue par le 244<sup>ème</sup> Rapport du CCR et son Addendum, devait être remplacée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, par une nouvelle méthode. Le retard pris par la Coordination sur cette question fait que la méthode actuelle a été prolongée d'un an (c'est-à-dire, jusqu'au 31 décembre 2021), et pourrait même l'être d'encore un an, jusqu'au 31 décembre 2022. Car le CCR, très insatisfait de la méthode actuelle – et notamment des ajustements salariaux qui en résultent au 1<sup>er</sup> janvier 2021, veut examiner en profondeur certains éléments clés :

- les parités de pouvoir d'achat ;
- les familles d'emploi dans les fonctions publiques nationales dont l'évolution des salaires en termes réels est un des éléments qui déterminent les indices d'ajustement pour les Organisations coordonnées ;
- l'introduction d'un facteur « évolution du PIB des pays de référence » ;
- l'incorporation dans la méthode d'une clause de faisabilité budgétaire applicable à toutes les Organisations (à la place des six clauses différentes actuellement en vigueur dans les six Organisations) et dont la mise en œuvre serait entre les mains du CCR.

Il est vrai qu'il y a eu des tentatives de ce genre dans le passé qui n'ont pas réussi ; mais rien ne dit que ce sera pareil aujourd'hui ou demain. On entrera dans le vif du sujet lors des réunions de février et de juin 2021.

#### **c. Ajustement des pensions au 1<sup>er</sup> janvier 2021 – la pente descendante**

Les États membres doivent se frotter les mains avec allégresse, et probablement la plupart de nos Administrations aussi. Alors que la méthode d'ajustement des salaires donne des résultats très largement positifs pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (par exemple, +1,6% pour le Luxembourg, +2,2% pour la Belgique, +3,4% pour la France, +4,2% pour l'Allemagne, ...), les pensionnés – même avec une période de référence dérogatoire sur 18 mois, de juin 2019 à décembre 2020, gentiment « concédée » par le CRSG dans les nouvelles Instructions d'application – devront se contenter d'ajustements à peine supérieurs à 0 % dans certains cas, et même inférieurs à 0 % dans d'autres. La période de référence n'étant pas encore arrivée à son terme (seules les statistiques de l'inflation jusqu'en septembre 2020 sont disponibles), on ne peut donner que des chiffres provisoires, mais ils sont parlants : 0% pour le Luxembourg, 0,1% pour la Belgique, -0,2% pour la France, -0,2% pour l'Allemagne. Nous devons encore attendre trois mois pour avoir les chiffres définitifs, mais la tendance n'est que trop visible : les pensionnés sont fortement pénalisés par rapport aux actifs.

### 3. Recours contre la modification des articles 36 et 28 du Règlement de pensions coordonné (RRPC)

Les chiffres, ou les tendances, qu'on vient de voir relatifs à l'ajustement 2021, surtout cumulés avec ceux de l'ajustement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, justifient très largement les recours intentés dans toutes les Organisations coordonnées contre la modification du RRPC au détriment des intérêts des pensionnés et pour le rétablissement des droits que nous avons payés et donc acquis tout au long de notre carrière.

Lors de sa réunion de février 2020, Conseil d'administration de l'AAPOCAD a pris la décision – confirmée par l'Assemblée générale virtuelle tenue le 16 octobre dernier – de prendre en charge la plus grosse part du coût des recours déposés devant les Tribunaux administratifs/Commissions de recours des cinq Organisations<sup>1</sup> qui ont accepté de suivre les lignes directrices en la matière définies par le Conseil d'administration et développées par la suite par les conseils juridiques choisis par celui-ci, à savoir Maître Laure Levi, du Barreau de Bruxelles, et Gianni Palmieri, ancien président du CRP et spécialiste du droit de la fonction publique internationale.

Je suis certain que vous avez été très bien informés par vos représentants au sein de la NFSA/ADAN et de la CNRCSA de l'avancement des recours introduits devant le Tribunal administratif de l'OTAN. Je n'en dirai donc pas plus.

Dans les quatre autres Organisations du « parcours commun », l'état d'avancement varie considérablement. Alors qu'à l'OCDE et au CEPMMT la procédure écrite (mémoire, réplique, duplique, etc.) touche à sa fin, au Conseil de l'Europe l'audience devant le Tribunal administratif a déjà eu lieu par visioconférence le 29 octobre dernier, et celle devant la Commission de recours de l'ex-UEO s'est tenue, également par visioconférence, le samedi 14 novembre. Nous en attendons maintenant les sentences.

Nous avons espéré que le Tribunal du Conseil de l'Europe, dont deux des trois juges sont d'anciens juges à la Cour européenne des droits de l'homme et offrent ainsi des garanties que l'on ne trouve pas forcément ailleurs, serait le premier à se prononcer. Il semblerait cependant qu'il risque d'être coiffé au poteau par la Commission de recours de l'ex-UEO, connue pour la manière passablement expéditive dont elle traite les affaires qui lui sont déférées.

Quoi qu'il en soit, vous serez informés très rapidement via vos représentants élus au Conseil d'administration de l'AAPOCAD de l'issue des différents recours.

### 4. La vie de l'AAPOCAD

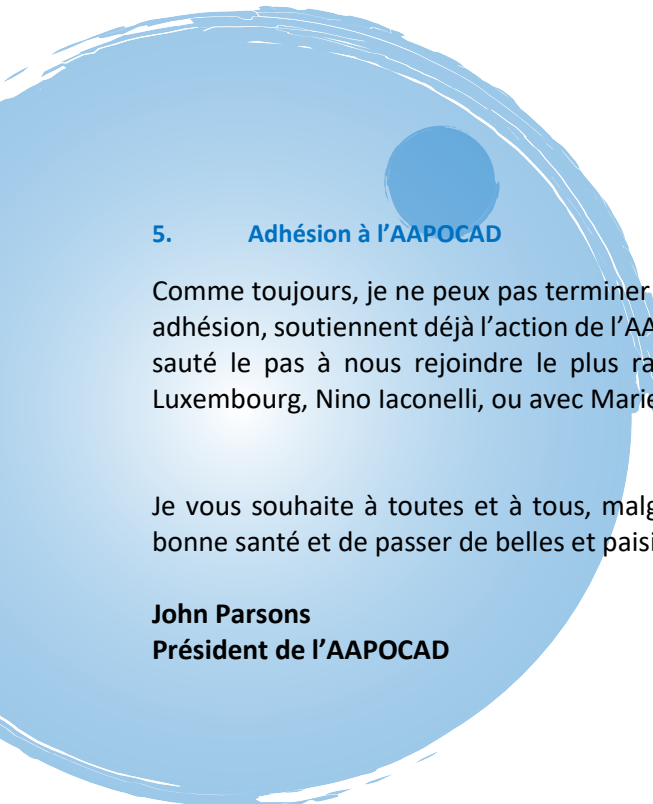
Malgré les difficultés découlant de la pandémie, l'AAPOCAD continue – comme je l'ai indiqué au début – à bien fonctionner. De nouvelles adhésions arrivent et sont dûment traitées, le revers de la médaille étant, malheureusement mais inéluctablement, la disparition de collègues arrivés au terme de leur vie. Une réunion du Conseil d'administration – celle de mai 2020 – a dû être annulée ; celle d'octobre a été toutefois maintenue, mais par visioconférence. Les élections au Conseil d'administration ont eu lieu selon le calendrier habituel, et c'est avec grand plaisir que le Conseil a accueilli en son sein une nouvelle représentante au titre de l'OTAN en la personne de Marie-Yvonne Thill, ancienne de la NSPA et membre de la NFSA/ADAN.

L'Assemblée générale s'est tenue le 16 octobre par visioconférence, une première pour l'AAPOCAD. Elle s'est plutôt bien déroulée, les inquiétudes que nous avons pu avoir au préalable, notamment concernant la gestion d'une réunion par Zoom avec des dizaines de participants, s'étant révélées infondées. Les plus grosses déceptions ont été sans doute l'impossibilité de dîner ensemble au restaurant « Le Bel Canto » à Neuilly-sur-Seine et l'annulation de la visite guidée du Sénat français au Palais du Luxembourg suivie d'un déjeuner dans le restaurant de celui-ci.

Mais, à bon entendre ... nous espérons qu'il s'agira, dans les deux cas, non pas d'une annulation définitive mais plutôt d'un simple report : tenez-vous donc prêts à vous inscrire pour l'édition 2021 de l'Assemblée générale et pour le programme qui lui sera associé.

---

<sup>1</sup> Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT), Conseil de l'Europe, OCDE, OTAN, ex-Union de l'Europe occidentale (ex-UEO).



## 5. Adhésion à l'AAPOCAD

Comme toujours, je ne peux pas terminer mon exposé sans remercier celles et ceux d'entre vous qui, par votre adhésion, soutiennent déjà l'action de l'AAPOCAD, ni sans inviter instamment celles et ceux qui n'ont pas encore sauté le pas à nous rejoindre le plus rapidement possible. Parlez-en avec notre Délégué régional pour le Luxembourg, Nino Iaconelli, ou avec Marie-Yvonne Thill.

\*

\* \*

Je vous souhaite à toutes et à tous, malgré les circonstances qui seront certainement difficiles, de rester en bonne santé et de passer de belles et paisibles fêtes de fin d'année.

**John Parsons**  
**Président de l'AAPOCAD**





# Allianz Care – Service to NATO

Ms Marie Rousseau &  
Dr. Bojan Popadić

November 25<sup>th</sup> 2020

**Allianz**  **Care**

## Who we are



## Our focus

As the international health and life experts of Allianz Partners, our focus is on addressing the health and wellbeing protection needs of clients worldwide, through straightforward, innovative solutions.

## Your NATO team

Dedicated IGO team based in Allianz Care's IGO Hub in Brussels

34 nationalities, +45 languages

Full in-house support 24/7/365



16 Helpline Officers



6 Medical Advisors



37 Claims Officers



Operations Manager



Client Relationship Manager



2 Provider Network Managers

## NATO Health Insurance Administration – 2019 stats



### Helpline

12,049 calls

26,853 e-mails



### Medical Services

3,492 GOPs in 40 countries

15,875 e-mails



### Claims

176,844 processed claims containing 506,128 invoices

45% submitted through the app, 38% by e-mail, 14% by post



### Policy Management

24,849 lives

11,337 policies

Avg. of 2.2 members per policy

## Continuous Service Improvements

For superb customer experience.



- First Contact Resolution – 87%
- Treatment Guarantees over the phone – TG in member's inbox within 15 minutes (24% of all issued TGs)
- Efficient complaints management protocol



- Care Package Approvals – one stop shop for complex conditions
- Dedicated case management of high cost and complex cases
- FastTrack process for smooth and efficient service



- Continuous increase in speed, quality and consistency of claims reimbursements
- Creation of robust cost containment and cost avoidance tools
- Increased clarity in further information requests – top 3 FIR reasons: invoice not submitted, prescription not submitted and no cost breakdown



- Voice of the Customer – gathering and analyzing feedback of NATO members provided through complaints, positive feedback and development of additional survey methods

## Employee Assistance Programme (EAP)

EAP provides confidential counselling and support services to help you cope with a variety of life challenges.



Work/life balance, stress, depression and anxiety



Family/parenting and relationships



Cross-cultural transition and cultural shock

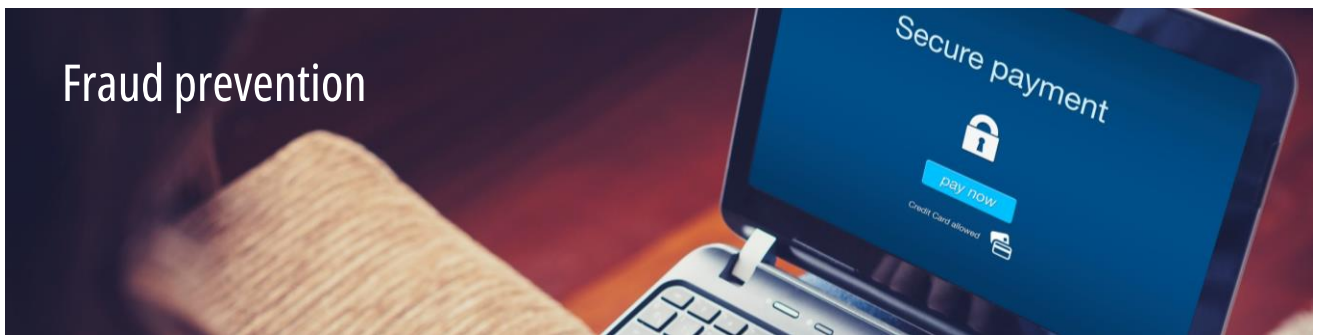


Legal and financial worries



## Our focus

|                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                     |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                      |                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p>Variety of support tools and convenient counselling options away from the workplace</p> |  <p>Assessment with a qualified EAP counsellor</p> |  <p>Private &amp; confidential Open dialogue</p> |  <p>Short term counselling with an EAP counsellor (5 Sessions)</p> |  <p>No cost to eligible user, available 24/7</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## Fraud prevention

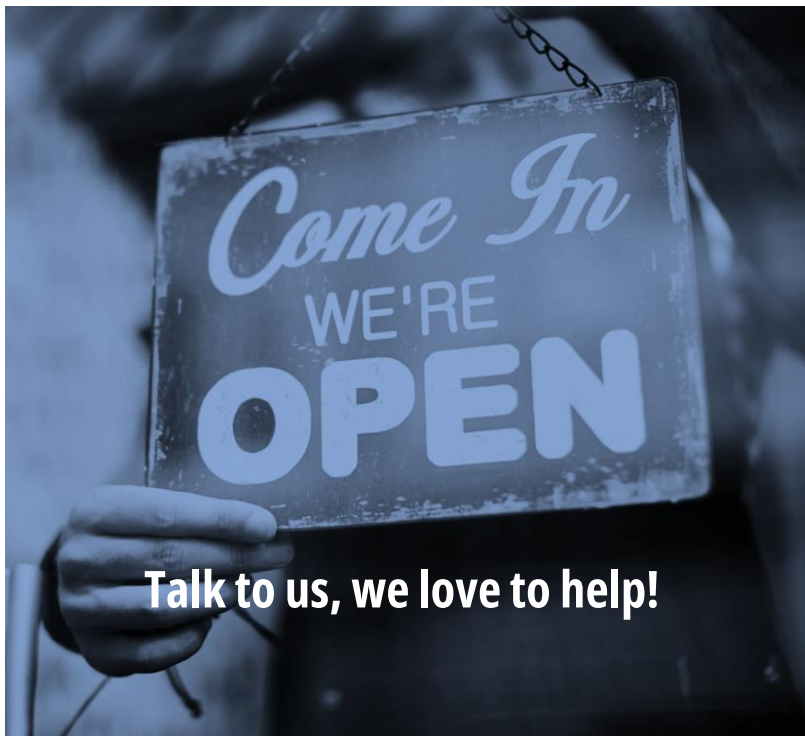
|                                                                                                                                                                |                                                                                                                                |                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p>Multiple automated and human controls depending on the type of case</p> |  <p>Prevention is the primary objective</p> |  <p>Controls are based on a combination of risk factors</p> |  <p>Suspicious activities are investigated and we learn and adapt accordingly</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## What NATO members say



" It is one of those moments in life in which we are bemused in our sentiments and at the same time we are enormously appreciative and are sincerely thankful to all the promptness, support and care we have received from you. "

" Thank you so much for fantastic support in a situation which is very stressful for me and my wife. We are very grateful not having to fight on an administrative front, too. "



**Talk to us, we love to help!**

**Telephone : +32 2 210 6600**



**Fax: +32 2 210 6506**

**[unityhelpline@allianzworldwidecare.com](mailto:unityhelpline@allianzworldwidecare.com)**

**Allianz Care  
1 Place du Samedi  
1000 Brussels  
BELGIUM**



Agence OTAN de  
Soutien et d'Acquisition  
(NSPA)

Capellen | Luxembourg

**NSPA FORMER STAFF ASSOCIATION**  
**ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA NSPA**



***Le Comité vous souhaite de Joyeuses Fêtes et  
une Heureuse Année 2021***

